

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 20 Avril 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Volants présents :

MM. LOGEL, PRÉVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, RUSTENHOLZ,
SCHLOSSER, HAAS, WITTMER, SIBLER, GOETZ, ATZENHOFFER, NEUHARD,
et Mmes WEISS, CABIROL.

Absents excusés :

MM. BABILON, WEISBECKER, Mme MAECHLING.

N° 24/1998

OBJET : CONVENTION ET RÉGLEMENT D'UTILISATION DES MATÉRIELS COMMUNAUTAIRES

En vue de l'utilisation des matériels communautaires acquis par la Communauté de Communes, il est proposé d'établir un règlement d'utilisation.

*Le Bureau, après en avoir délibéré, adopte les règles suivantes pour
l'utilisation de la nacelle, du groupe électrogène et de la lame niveleuse :*

- A) Les matériels sont mis à disposition par le Président, sur demande écrite formulée par les utilisateurs autorisés,
 - les Communes
 - les Groupements de Communes auxquels elles adhèrent - et pour des interventions dans des Communes membres de la Communauté de Communes*
- B) Le planning de réservation est géré par le secrétariat de la Communauté de Communes*
- C) Nacelle, groupe électrogène, lame niveleuse sont mis à disposition gratuitement.*
- D) Stockage : la lame niveleuse sera stockée à Langensoultzbach (Entreprise GOERICH Daniel) et le groupe électrogène est stocké au hangar à Woerth*
- E) Les matériels doivent être rendus en bon état et nettoyés ; tout incident, panne ou détérioration doit être signalé*

G) Tarifs :

- nettoyage (lame niveleuse) : 100 F H. T.
- mise en oeuvre de la lame niveleuse
 - . traction : 100 F H. T. l'heure
 - . main d'oeuvre : 100 F H. T. l'heure

Le Président est autorisé à signer la ou les convention (s) de stockage, d'entretien et de mise en oeuvre de ces matériels.

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 12 mai 1998

Le Président,
Bernard LOGEL

